



Réseau Sagnes

Le réseau qui se mouille !



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Lettre d'information #9 - Printemps 2021



ZONES HUMIDES ET PÂTURAGE : LES BONNES PRATIQUES

Sur nos territoires de têtes de bassin versant, les zones humides sont très présentes, notamment au sein des exploitations agricoles.

3 bonnes raisons d'adhérer au Réseau Sagnes :

- Je bénéficie de conseils techniques pour la mise en œuvre d'actions concrètes,
- Je participe à des journées d'échanges et de formations,
- Je m'implique pour la préservation d'un bien commun : la ressource en eau !

Pour la gestion de ces milieux, le pâturage tournant, adopté dans de plus en plus de fermes, peut aller de pair avec une gestion durable des milieux agricoles s'il est mené de manière réfléchie et extensive.

Les rotations de pâturage doivent pour cela tenir compte de la spécificité de chaque paddock, et notamment du degré d'humidité de leur sol, pour valoriser la ressource en herbe au bon moment.

Focus dans ce numéro sur la gestion dans le temps des prairies à privilégier pour allier production fourragère et préservation des zones humides.

JOURNÉES D'ÉCHANGES À VENIR

- **[02/06/2021] Rencontre technique organisée avec le GVA Caldaguès – Aubrac**

Avec le changement climatique, l'intérêt des zones humides pour le pastoralisme durant les étés secs n'est plus à démontrer. Comment les gérer et les préserver sur la durée ? Le CEN Auvergne répond à vos questions. Rendez-vous à Saint-Urcize (15)

- **[Été 2021] Gestion des prairies humides pour une meilleure valorisation**

Une rencontre technique organisée par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. Présentation et échanges autour du DIAM (Diagnostic Multifonctionnel du Système Fourrager) réalisé sur l'exploitation qui accueille la journée. Les prairies humides et leur valorisation ont constitué le thème central. Rendez-vous à Égliseneuve d'Entraigues (63)



Des échanges techniques enrichissants et instructifs pour tous !

 **CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS !**

LE JONC *diffus*

➤ **NOM LATIN** : *Juncus effusus*

➤ **TYPE** : Plante herbacée

➤ **FAMILLE** : Joncacées

➤ **TAILLE** : de 30 à 120 cm

➤ **SIGNES CARACTÉRISTIQUES** : Jonc formant des touffes de tiges sans feuille à moelle interne continue blanche. L'inflorescence est composée de fleurs plus ou moins serrées disposées sur le tiers supérieur de la tige. Attention à ne pas confondre avec d'autres espèces de joncs comme le Jonc aggloméré par exemple.

➤ **OÙ LE VOIR ?** Espèce très commune. On la rencontre dans les prairies humides et le long des fossés.

Une plante avec un potentiel de colonisation très fort...

Peu consommé par les animaux, le jonc diffus est une espèce avec un intérêt agronomique faible.

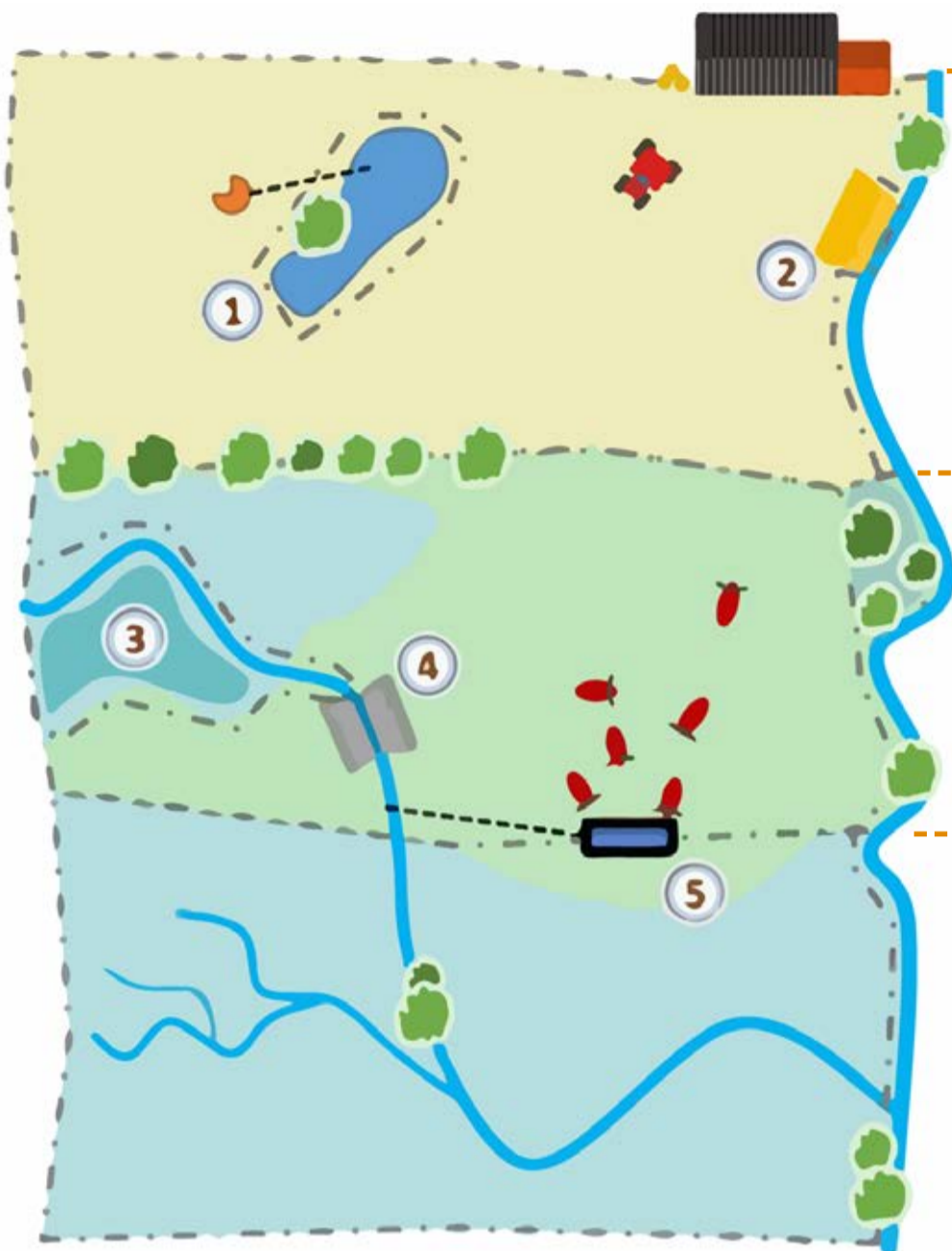
Les conditions de développement sont optimales sur des parcelles drainées et les conditions de germination sont

optimales sur des sols mis à nus par le piétinement. Aussi, quand on sait qu'1 m² de jonc peut produire 4 millions de graines dès que la plante a deux ans et qu'elles peuvent rester en dormance pendant 20 ans...

Il convient de ne pas amplifier les conditions favorables à son développement en limitant le drainage et le surpâturage des zones humides.



INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS LA GESTION PASTORALE



Parcelles sèches

Plus productives au printemps, elles sont pâturées ou fauchées en début de saison, avant les épisodes de sécheresse. Le regain est mangé à l'automne. Les milieux aquatiques constituant une ressource en eau sont aménagés.

Parcelles mixtes

Plus souples d'exploitation, les parcelles mixtes sont partiellement pâturées à la suite des prairies sèches. Les zones les plus humides sont cependant réservées pour la période estivale.

Parcelles humides

Plus sensibles au piétinement mais bénéficiant d'une valeur fourragère de meilleure conservation (bon report sur pied), les parcelles humides gagnent à être pâturées tardivement, lorsque l'herbe manque ailleurs.

① Une mise en défens des mares pour les protéger du piétinement, et l'installation de dispositifs d'abreuvement adaptés (pompes de pâture ou bac avec flotteur).

② Une protection des ruisseaux par une clôture fixe pour préserver les berges et la mise en place de descentes aménagées pour maintenir l'accès à l'eau.

③ Un exclos temporaire (printemps) ou permanent pour ménager les zones humides les plus fragiles comme les tourbières et zones de sources.

④ Un franchissement du cours d'eau aménagé pour préserver les berges et la qualité de l'eau.

⑤ Un bac d'abreuvement installé en zone sèche, équipé d'un flotteur pour limiter le prélèvement au strict nécessaire.

TÉMOIGNAGE

JULIEN TROUPEL,
Agriculteur à Lacapelle-Viescamp (Cantal), partenaire du CEN Auvergne
Troupeau mixte (laitier et allaitant) de 85 mères

Comment organises-tu le pâturage en zones humides ?

Les zones humides représentent 70 % des pâtures de mon exploitation. Elles sont à disposition de 2 troupeaux allaitants, composés d'environ 28 vaches suitées chacun.

Le pâturage s'effectue **du 5 avril au 30 septembre en pâturage tournant sur les zones humides**, pour éviter surpâturage et piétinement et faciliter le travail.



Que t'apportent les zones humides sur ton exploitation ?

Pour moi, l'atout majeur des zones humides est la **disponibilité de l'eau pour les animaux** grâce aux ruisseaux qui les traversent. Avec le changement climatique observé ces dernières années, on constate que les zones humides sont moins abîmées que les prairies plus sèches en période de sécheresse et qu'elles repartent plus vite. Il ne faut cependant pas oublier les contraintes qu'elles peuvent représenter : entretien régulier (broyage des refus), accessibilité difficile en période humide et parasitisme.

Je participe actuellement au projet porté par le CEN Auvergne de préservation et restauration des zones humides du bassin de l'Auze. Plusieurs aménagements vont être réalisés cet été. Cela me permettra d'avoir toujours de l'eau de bonne qualité tout en préservant les berges des cours d'eau.



CONTACTS

Cellule d'Assistance Technique Chavanon

Pôle Puy-de-Dôme : Romain Legrand
Tél. 04 73 63 26 02
Mail : romain.legrand@cen-auvergne.fr

Cellule d'Assistance Technique Sources de la Dordogne Sancy Artense

Pôle Cantal : Julien Tommasino
Tél. 09 70 75 04 95
Mail : julien.tommasino@cen-auvergne.fr

Cellule d'Assistance Technique Adour Garonne

Coordination Cantal : Emilie Dupuy
Tél. 09 70 75 04 95
Mail : emilie.dupuy@cen-auvergne.fr



Pôles territoriaux CEN Auvergne

**Dans le Cantal et le Puy-de-Dôme
(sur le bassin Adour-Garonne) :**
58 adhérents pour environ 545 hectares
de zones humides préservées.



**Réseau
Sagnes**

Le réseau qui se mouille !

Avec le soutien de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes